

## BIOGRAPHIE DE HRANT DINK



Hrant Dink est né le 15 septembre 1954 dans le quartier alevi de Cavusoglu, à Malatya, où vivent aussi des Arméniens. Son père, Sarkis Dink, plus connu sous le nom de Hashim le tailleur, est en effet originaire de cette région, aux marches de l'Arménie occidentale. Toutefois, ce qui incarne sans doute le mieux la philosophie de vie de Dink se trouve dans le prénom de sa mère, Gülvart : « *Vart* » est la traduction arménienne du mot « *gül* », qui, en turc, signifie « *rose* ». Ce prénom donné à sa mère symbolise ainsi de la plus belle façon le « *vivre ensemble* » qui sera l'essence même du combat de Hrant Dink.

Alors qu'il a 7 ans à peine, Hrant quitte Malatya pour Constantinople avec ses deux petits frères à cause de la passion dévorante de son père pour le jeu. Ne supportant plus son mari, la mère du petit Hrant décide de le quitter, abandonnant au passage ses trois enfants, que leur père ne veut plus voir.

Laissés à leur propre sort, les trois frères vont errer pendant trois jours avant d'être retrouvés endormis, affamés et misérables à Kumkapi [quartier de Constantinople].

L'étape suivante sera pour eux l'orphelinat arménien du quartier de Gedikpasha où Hrant Dink va passer dix années. Un jour, on amena à l'orphelinat une dénommée Rakel. Elle était issue d'une famille dont les parents s'étaient réfugiés en 1915 dans les monts Djoudi [Arménie occidentale], d'où ils n'étaient redescendus que des dizaines d'années plus tard.

Rakel était une Arménienne kurdisée. Elle ne parlait ni le turc ni l'arménien. Hrant devient alors pour elle une sorte de grand frère, qui lui apprend le turc et l'arménien, et qui l'épousera quelques années plus tard.

A cette époque, Hrant Dink milite à l'extrême gauche. Heureusement pour lui, cette histoire d'amour le tient relativement éloigné d'une gauche radicale qui rêve d'en découdre. Cela ne l'empêche toutefois pas d'être arrêté et torturé après le coup d'Etat du 12 septembre 1980. Non pas parce qu'il aurait participé à des actions d'une organisation subversive, mais tout simplement à cause des bêtises de son petit frère Hosrop. Celui-ci rêve de partir à l'étranger. A cette époque, il n'est pas facile de quitter « le pays » pour l'Europe. Hosrop part alors pour Beyrouth, d'où il effectue des allers-retours vers l'Europe, mais sous l'identité d'une personne décédée à Beyrouth. Mais un jour Hosrop se fait arrêter sous cette fausse identité. Craignant que l'on ne découvre cette supercherie, il lâche au cours d'un interrogatoire le nom de Hrant, qu'il présente comme son ami. Situation embarrassante pour ce dernier. En effet, à l'époque, l'Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie commet des attentats contre les diplomates turcs en poste en Europe. Dans ce contexte, les termes de Beyrouth et d'Arménien sentent le soufre, et il est bien difficile d'expliquer que la conjonction de ces deux éléments n'a rien à voir avec l'ASALA. Il s'en faut de peu que les deux frères ne sortent pas indemnes de cette première confrontation avec la police.

A cause de cette histoire, Hrant Dink se retrouve sur une liste noire et devient à partir de là une sorte de suspect systématique. Et lorsque que le directeur de son orphelinat est arrêté parce qu'il aurait participé à des actions antiturques, et qu'en signe de protestation, des militants de l'ASALA occupent un consulat et posent comme condition la libération du directeur, c'est à nouveau Hrant Dink qui doit répondre de cette affaire devant la police. Avec son épouse, Rakel, il s'occupe d'une école arménienne pour enfants orphelins venus d'Arménie occidentale, comme lui et sa femme. Mais, après vingt et un ans d'une expérience sociale inédite, les Turcs décident de récupérer à leurs comptes cette initiative, sur laquelle ils mettent donc la main. Lorsque, en un instant, l'école, qui servait de refuge à des centaines d'enfants, lui est retirée, il commence à prendre conscience d'une certaine réalité.

Pendant les huit mois qu'il passe dans l'infanterie à Denizli, il ne parvient pas à accéder au grade de sergent, rang qu'ont atteint tous ses compagnons de régiment. Voyant qu'il n'obtiendra jamais ce grade, pour lequel il a pourtant réussi toutes les épreuves, il ressent alors vraiment le poids d'une discrimination qui l'affecte profondément. Ces événements le poussent à réfléchir sur son identité.

Cette situation est le résultat d'un long processus. Outre ce qui s'est passé pendant le Génocide et en 1942 avec l'affaire de l'*« impôt sur la fortune »* [le gouvernement turc taxe alors arbitrairement les Arméniens ; les récalcitrants sont envoyés en camp de travail ; malgré la suppression de cet impôt, la confiance est rompue entre les Arméniens et l'Etat], la pression commence à s'exercer sur les Arméniens, avec l'apparition de la question chypriote [pogroms antigrecs de 1955, qui touchent aussi les Arméniens].

On en arrive ensuite aux années où l'ASALA accentue ses opérations. Les Arméniens sur place sont ainsi très exposés. Puis vient la question kurde, à laquelle on associe la question arménienne. C'est l'époque où une ministre du gouvernement traite le chef du PKK de « *sperme d'Arménien* » et où le conflit du Haut-Karabakh a des répercussions à l'intérieur du pays. C'est une période sombre, explique Hrant Dink, « où les Arméniens sur place vivent dans la crainte, terrés chez eux ». Il veut absolument changer cet état d'esprit. Il explique alors au patriarchat arménien que la communauté arménienne vit repliée sur elle-même. « *Ce n'est qu'en nous racontant mieux que nous pourrons briser les préjugés* », ajoute-t-il.

Voilà donc le cheminement qui conduit Dink vers la création de l'hebdomadaire Agos, publié en turc (et en arménien), dont le tirage est passé de 1 800 à 6 000 exemplaires et qui compte maintenant autant de lecteurs turcs qu'arméniens. Hrant Dink devient alors ce journaliste que chaque académicien, chaque politique essaie de joindre dès lors qu'il veut établir un contact avec la communauté arménienne. Si on organise sur place une conférence consacrée à la question arménienne, Dink est évidemment le premier intervenant à qui l'on pense.

Plus ouvert que le patriarchat arménien, Dink symbolise désormais, dix ans après le lancement d'Agos, la réussite d'Arméniens qui sont parvenus à devenir des acteurs laïcs de la société civile. Selon lui, Agos ne s'occupe plus seulement des questions relatives aux Arméniens, il s'affirme désormais comme un acteur de la démocratisation du pays.

« *Si tous les problèmes des Arméniens, ceux des Kurdes, des alevis, des femmes et des homosexuels subsistent, à quoi bon avoir fait tout cela ?* » ajoute à ce propos Hrant Dink, qui a été l'un des acteurs de la fameuse conférence de septembre 2005 consacrée aux Arméniens et où la question du génocide a été abordée.

Selon lui, « *lorsqu'on évoque une période historique aussi douloureuse, lorsqu'on cherche à briser un tabou, il faut pouvoir créer une méthode. C'est précisément ce qui s'est passé lors de cette conférence houleuse* ». « *On nous a reproché de ne pas y avoir convié les défenseurs d'opinions contradictoires* » (à savoir celles défendant la thèse officielle turque), poursuit-il. « *Cela peut paraître une remarque pertinente, mais ce n'est pas le cas. En effet, jusqu'à maintenant, la confrontation entre noir et blanc n'a jamais rien donné. Qu'ils réussissent une seule fois à créer un débat constructif autour de leurs thèses, et alors poser cette question sera légitime* ». La discussion sur cette période tragique de l'Histoire a toujours été monopolisée par ceux qui considéraient, selon les camps dans lesquels ils se situaient, que sur cette question la vérité était soit blanche, soit noire.

« *Pour la première fois, avec cette conférence, c'est le contraire qui s'est produit* », conclut Hrant Dink.

Hrant Dink était un symbole. C'est pour cela qu'il a été assassiné. C'est aussi pour cela qu'il était depuis des années l'une des cibles privilégiées des nationalistes turcs et de la justice. 170 intellectuels ont été poursuivis depuis deux ans, notamment au titre de l'article 301 sanctionnant les insultes à la « nation et l'identité turque » présent dans le nouveau code pénal, qui pourtant avait été accepté par l'Union européenne. A chaque fois, le mécanisme était le même : une plainte déposée par des associations nationalistes puis les juges ouvraient les procédures.

Coupable d'avoir évoqué dans une interview « le massacre de 30.000 Kurdes et plus d'un million d'Arméniens », le célèbre romancier Orhan Pamuk, prix Nobel 2006, se retrouva ainsi lui aussi au banc des accusés. Mais il fut relaxé rapidement, comme tous les autres. Jusqu'ici, il n'y eut qu'une seule condamnation définitive : celle de Hrant Dink, qui écopa de six mois avec sursis confirmés en cassation. On lui reprochait d'avoir appelé dans un de ses articles les Arméniens à « se tourner maintenant vers le sang neuf de l'Arménie indépendante », seule capable, selon lui, de les libérer du poids de la Diaspora. Puis de nouvelles procédures avaient été ouvertes contre lui après qu'il ait protesté contre cette condamnation qu'il jugeait infâmante.

« *La population turque n'a pas encore pleinement conscience du problème, et dans un tel contexte imposer une solution ne peut que susciter des réactions hostiles* », déclarait-il à Libération en avril 2005. Adversaire résolu de toutes les lois liberticides qui interdisent de parler du génocide des Arméniens, il était tout aussi opposé aux lois mémorielles françaises qui écrivent l'histoire et veulent maintenant sanctionner toute négation du génocide. Avec neuf autres intellectuels démocrates, tous poursuivis à un moment ou à un autre dans leur pays pour avoir évoqué la question du génocide, il avait publié un appel dans Libération, affirmant qu'un tel texte « va bloquer toute discussion en France mais aura par contrecoup un effet beaucoup plus puissant sur place », paralyssant le travail de mémoire qui commence. Hrant Dink était catégorique : « *C'est une imbécillité et elle révèle à quel point ceux qui nuisent à la liberté d'expression et ceux qui cherchent à lui nuire en France ont la même mentalité* ».

### **Une loi pénalisant la négation du génocide des Arméniens paralyse le travail de mémoire dans la mesure où elle intègre uniquement l'année 1915**

**On doit pouvoir pénaliser la négation du crime contre l'Humanité intentionnel, mais on ne peut pénaliser la liberté d'expression sur les conditions d'application et d'organisation de ce crime directement lié à la Question Arménienne dans son ensemble**